Comité Départemental de Badminton d'Ille et Vilaine

Règlement du Championnat Corporatif Homme pour la Saison 2025-2026

1. Conditions de participation

- Chaque équipe du championnat corporatif Homme est composée de joueurs (les joueuses sont exclues) appartenant à un même groupement d'intérêt professionnel répondant aux critères de formation d'un club corporatif de Badminton. Le Comité Départemental se réserve également, après passage en commission, la possibilité d'accepter des équipes d'associations sportives établies sur des critères communautaires.
- Chaque équipe Homme doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription auprès du Comité Départemental de Badminton.
- Chaque équipe sera composée de joueurs licenciés soit par l'intermédiaire de la commission du championnat corporatif soit dans un Club affilié à la Fédération Française de Badminton.
- Un joueur ayant effectué au cours du championnat au moins un match pour le compte d'un groupement donné est lié à ce groupement pour le reste du championnat et ne pourra donc plus jouer au cours de la saison pour aucun autre groupement.
- Une équipe peut comporter un joueur n'appartenant pas au groupement professionnel dont est issue l'équipe. Ce joueur ou est dit " extérieur ". Sa présence dans l'équipe doit être signalée auprès de la commission du championnat corporatif.

2. Organisation du championnat

- Le Championnat est constitué d'une seule division DH ne comportant qu'une seule poule.
- Une équipe qui n'a pas participé au championnat de l'année précédente est placée dans la division la plus basse lors de son inscription ou de sa réinscription.
- Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa poule.
- Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de " journée ".
- Une rencontre pourra sortir de la journée avec l'accord du responsable du championnat pour des raisons exceptionnelles et dûment justifiées.
- L'équipe qui reçoit a la responsabilité de l'organisation de la rencontre. A ce titre, elle a l'initiative de la prise de contact avec l'équipe qui se déplace, elle propose les lieux et les dates de la rencontre.
- Une rencontre pourra être fractionnée : il n'est pas obligatoire d'en jouer l'ensemble des matchs à suivre dans un même créneau horaire ni dans un même lieu.
- Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement s'expose à des sanctions qui seront déterminées par le Comité Départemental, sur présentation du dossier par la commission du championnat corporatif lors d'un conseil d'administration.

Organisation des rencontres

- Chaque rencontre entre deux équipes les opposera sur 5 matchs dans deux disciplines :
  - ◊ 2 matchs en simple homme : SH1 et SH2
  - ◊ 3 matchs en double hommes DH1, DH2 et DH3
- Un joueur d'une équipe ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.
- Un joueur d'une équipe ne peut pas disputer lors d'une même rencontre à la fois les deux simples SH1 et SH2.
- L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple lors d'une même rencontre doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. Ainsi, des deux joueurs désignés pour les simples, c'est le joueur le mieux classé qui doit obligatoirement jouer le premier simple SH1. Le classement pris en compte est le classement Poona du jeudi précédant le 1er jour de la journée et il reste valable pour la totalité de la journée (2 à 4 semaines). Les cas de report de rencontre seront examinés individuellement, à la suite de la demande de report.
- La configuration des doubles et l'ordre dans lequel les joueurs y sont placés est laissé libre, dans la mesure où la même paire de DH n'est pas présentée 2 fois dans une même rencontre.
- Le décompte des points de chaque match suit le système fédéral de comptage en 21 points au meilleur des 3 sets (cf. règles officielles FFBad).
- Avant le début de la rencontre, chaque Capitaine établit la composition complète de son équipe en remplissant au préalable sa composition en ligne sur le site de la compétition (https://badnet.fr). A défaut, il remplit la partie de l'imprimé *feuille de rencontre* qui correspond à son équipe. Puis, également avant le début de la rencontre, les 2 capitaines se dévoilent simultanément leurs compositions.

Organisation des rencontres (suite)

- L'ordre d'exécution des matchs est déterminé conjointement par les deux Capitaines. En cas de mésentente, l'ordre est : SH1, SH2, DH1, DH2 et DH3.
- Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48 heures avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.
- Un même joueur ne peut pas, pour une même journée du championnat corporatif Homme, jouer dans deux équipes différentes de ce championnat, même au sein d'un même groupement.
- Un même joueur peut pour une même journée jouer dans le championnat corporatif Homme et dans le championnat corporatif mixte, ces 2 championnats sont indépendants.
- Après participation à deux rencontres consécutives ou non avec une équipe, un joueur est considéré affecté à l'équipe en question, et à ce titre :
  - ne pourra plus jouer dans une autre équipe du même groupement dans une division inférieure,
  - pourra encore jouer dans une autre équipe du même groupement dans une division égale à concurrence d'une seule rencontre dans la saison.
- Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur, par un autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon si le joueur n'a pas commencé son match et si le remplaçant n'a pas un meilleur classement et ne joue pas déjà 2 matchs dans la rencontre.
- **Volants**
  La fourniture et le choix des volants sont laissés à l'équipe qui reçoit. Les volants autorisés sont de type plastique ou nylon, ils doivent répondre aux caractéristiques exigées pour les compétitions série NC par la Fédération Française de Badminton (cf. volants autorisés FFBad).
  Les joueurs pourront cependant s'accorder pour jouer avec un autre type de volants (de type hybride ou plume par exemple, notamment pour les joueurs classés) avec partage de la charge.
  En cas de litige, les volants nylon Yonex MAVIS 300 ou supérieurs sont les volants de référence.
  A noter : il est fortement conseillé aux joueurs classés d'utiliser des volants en plumes lorsqu'ils doivent jouer ensemble.
- Une équipe qui déclare forfait pour une journée est directement classée dernière de sa poule et tous les résultats obtenus contre cette équipe sont alors déclarés nuls, sauf avis contraire de la commission du championnat corporatif avec proposition de remplacement tenant compte de l'impact sur le championnat (exemple : annulation simple de la rencontre, victoire à l'équipe non forfait sur la rencontre, etc.). Les droits d'engagement de l'équipe ne sont en aucun cas remboursés.

Classement des équipes

- Une rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Elle remporte alors 1 rencontre.
- Si une équipe ne peut pas jouer un match, elle est déclarée forfait pour ce match et doit préciser sur la feuille de match ou la page de la rencontre la mention "FORFAIT" ou "WO". Si elle n'est pas elle-même forfait pour ce match et présente donc le ou les joueurs correspondants, l'équipe adverse remporte alors le match sur le score de 21/0 - 21/0.
- En cas d'égalité, à la suite d'un double forfait (forfait des deux équipes) sur un match, le match est déclaré match nul. Chaque équipe remporte alors 0 match, 0 set et 0 point.
- A la suite d'une blessure ou de tout autre problème médical, un set non terminé par une équipe est gagné par forfait par l'autre équipe sur le score au moment de l'arrêt, ainsi que le match. Bien préciser sur la feuille de match ou la page de la rencontre la mention "ABANDON" ou "AB" sous le score de l'équipe forfait ainsi que les scores atteints.
- Sur toute autre raison, un set non terminé par une équipe est gagné par forfait par l'autre équipe sur le score au moment de l'arrêt, ainsi que le match. Bien préciser sur la feuille de match ou la page de la rencontre la mention "FORFAIT" ou "WO" sous le score de l'équipe forfait ainsi que les scores atteints.
- En cas d'égalité au nombre de matchs des deux équipes sur la même rencontre (en cas de double forfait sur un ou plusieurs matchs notamment), chaque équipe remporte 0,5 rencontre.
- Le classement des équipes, par division et par poule, s'établira en fonction successivement :
  1. du nombre de rencontres gagnées,
  2. du nombre de matchs gagnés si égalité du nombre de rencontres gagnées,
  3. de la différence de sets gagnés et perdus si égalité du nombre de rencontres et de matchs gagnés,
  4. de la différence de points gagnés et perdus si égalité du nombre de rencontres et de matchs gagnés et de la différence de sets.

  En cas d'égalité sur le nombre de rencontres et de points gagnés ainsi que sur la différence de sets et de points, seront pris en compte les résultats de la dernière rencontre ayant opposé les ex-æquo.

Etablissement, transmission et validation des résultats

- Il est conseillé de préparer les rencontres à partir du site en ligne de la compétition (https://badnet.fr). Notamment, les compositions d'équipes peuvent être entrées à l'avance, cela permet particulièrement de s'assurer que les joueurs et joueuses sont bien en règle.
- A l'issue de chaque rencontre, le Capitaine de l'équipe qui reçoit dispose de 48 heures pour renseigner les scores sur le site en ligne de la compétition. Averti automatiquement, le Capitaine de l'équipe reçue dispose à son tour de 48 heures pour valider ou invalider ces résultats. A noter : l'idéal reste d'effectuer ces opérations en direct lors de la rencontre lorsque cela est possible.
- A défaut de remplir les informations en ligne, il reste possible d'expédier par courrier électronique (e-mail de la feuille, scannée de préférence) la feuille de la rencontre, clairement et complètement remplie, au responsable du championnat, avec le capitaine adverse en copie. Le Capitaine de l'équipe qui reçoit doit conserver l'original qui peut lui être réclamé.
- Les demandes de report de date de rencontre doivent parvenir au responsable du championnat avant la dernière semaine de chaque journée. Les reports doivent être impérativement motivés. Le responsable et la commission du championnat statuent alors sur la validité de la demande et la suite à donner.
- En cas de retard supérieur à 15 jours sur la fin de la journée de championnat, la commission du championnat corporatif est appelée à statuer conjoncturellement. Sauf avis contraire de la commission avec proposition de remplacement, l'équipe qui reçoit est déclarée perdante de la rencontre sur le score de 0 à 5 matchs, 0 à 10 sets et 0 à 210 points.
- Après validation, les résultats sont transmis via Badnet aux systèmes informatiques de la FFBad (sous réserve d'une évolution de l'écosystème informatique de la FFBad) et sont utilisés pour l'établissement des classements individuels. Equipes et joueurs ont ainsi accès en ligne à ces résultats par équipe ou individuels (site en ligne Poona).
- **Il est à noter** que, si les classements individuels sont effectivement impactés par la saisie des résultats, le système en place s'appuie sur une réactualisation continue des classements, avec une prise en compte réactive des résultats. Il est donc impératif que les rencontres soient jouées en temps et en heure, et que leurs résultats soient transmis le plus rapidement possible. **Il est demandé** aux Capitaines d'équipe et aux responsables d'association d'y veiller tout particulièrement.

Régulation des montées et descentes

- L'équipe qui termine à la première place de la phase 1 de la division DH remporte le titre de

Champion corporatif d'Ille-et-Vilaine (mention championnat Homme)

- Les montées et descentes sont établies en début de saison et se font sur la base du classement final de chaque poule ou division établi à l'issue de la saison précédente.
- Le championnat de la saison en cours ne comportant qu'une seule division, il n'est pas concerné par régulation des montées et descentes. Ce chapitre sera amené à évoluer ultérieurement pour les saisons suivantes en fonction de l'évolution du nombre d'équipes participantes.
- La commission du championnat corporatif se réserve le droit de faire monter ou descendre plus ou moins d'équipes que ne le permet le règlement afin de compléter les poules et divisions ou de structurer le championnat de la saison suivante.
- La commission du championnat corporatif se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs rencontres de barrage en fin ou début de saison afin d'éventuellement départager certaines équipes pour la montée ou la descente.